



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.

Le 24 mars 2020

COVID-19 : Interruption des examens paramédicaux pour les propositions de RBC Assurances

Comme la situation relative à la COVID-19 continue d'évoluer, et pour se conformer aux recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada visant la sécurité de vos clients, les laboratoires Dynacare et Examone ont tous les deux interrompu les visites à domicile ou dans un établissement convenu, qui sont nécessaires pour le prélèvement des fluides corporels et l'obtention des signes vitaux dans le cadre des nouvelles propositions.

Si la nouvelle proposition RBC Assurances® de votre client n'a pas encore été soumise, mais qu'en raison du capital assuré demandé elle est visée par l'interruption de service, nous offrons une autre option. **Cette option s'applique uniquement aux nouvelles propositions. Nous étudions les possibilités de traitement des propositions actuellement au siège social.**

Capital réduit

Si, après avoir rempli une proposition pour une couverture dont le montant a été déterminé d'après les besoins personnels de votre client, il s'avère que ce montant nécessite le prélèvement de fluides corporels ou l'obtention des signes vitaux, vous aurez la possibilité de réduire la couverture pour un montant pour lequel il n'est pas nécessaire de remplir ces exigences compte tenu de l'âge.

Pour toutes les propositions reçues à notre siège social le 24 mars 2020 ou après, veuillez indiquer, dans le rapport du représentant ou par courriel séparé, si votre client souhaite réduire sa couverture pour un montant qui ne nécessite pas de remplir ces exigences compte tenu de l'âge. Veuillez faire parvenir votre courriel, le cas échéant, à votre coordonnateur de dossier, si vous le connaissez, autrement envoyez votre message à indnbservices@rbc.com.

Les tableaux ci-dessous font état de l'âge et du montant pour lesquels les examens paramédicaux, les fluides corporels et les signes vitaux ne sont pas requis :

Assurance vie temporaire Pour Vous RBC^{MC} :

Âges	Capital assuré
De 18 à 55 ans	Jusqu'à 499 999 \$
De 56 à 70 ans	Jusqu'à 99 999 \$

Assurance personnelle et assurance entreprise en cas d'invalidité

(à l'exception de la Série Fondamentale®) :

Âges	Montant d'assurance
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 6 000 \$
51 ans et plus	Jusqu'à 2 500 \$

Police Rétablissement d'une maladie grave^{MC} :

Âges	Montant d'assurance
De 18 à 40 ans	Jusqu'à 249 999 \$
De 41 à 50 ans	Jusqu'à 100 000 \$
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 25 000 \$

Exemple : Votre client de 40 ans a besoin d'une assurance vie Pour Vous RBC de 800 000 \$, mais sa proposition est visée par l'interruption des services paramédicaux.

Votre client et vous avez deux options :

1. Si le client souhaite donner suite à sa demande d'assurance de 800 000 \$ et qu'il est prêt à attendre, remplissez la proposition pour 800 000 \$ et soumettez-la. Elle fera alors l'objet d'une évaluation complète du risque dès que nous aurons accès aux services paramédicaux.
2. Si le client ne veut pas attendre et qu'il est disposé à accepter pour l'heure une couverture réduite, veuillez remplir la proposition pour 800 000 \$ et soumettez-la, en indiquant dans le rapport du représentant ou par courriel, que le client souhaite faire l'objet d'une évaluation pour un montant de couverture réduit tout en précisant pour quel montant (jusqu'à 499 999 \$). La police sera établie avec un avenant de modification.

Plus de précisions

Nous continuons de mettre à jour et d'améliorer nos plans à mesure que la situation évolue. Pour vous renseigner auprès de RBC Assurances, il est toujours préférable d'employer les courriels ou de communiquer avec le Centre des ressources de RBC Assurances ou avec le bureau de RBC Assurances de votre région, en composant le 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)